

alcool assistance

mouvement d'entraide et d'action sociale, informations sur les addictions et formation des bénévoles

NEWSletter #4
Janvier 2016

Au sommaire :

- Le mot du Président p2
- La formation interne p4
- Lettre aux députés p10
- Revue de presse p11
- Les initiatives p14
- Bon à savoir p18
- Dates à retenir p19
- Annuaire des présidents p20

Plus loin ensemble

Newsletter n°4
janvier 2016

Trimestriel gratuit

CPPAP n° 1010G79598
n° ISSN 0983-1282

Directeur de publication :
Auguste Charrier

Rédacteur en chef :
Auguste Charrier

Comité de rédaction :
Auguste Charrier, Laurent Muraro,
Dominique Leys

Relecture : Lisa Cervoni

Crédit photos :
Membres d'alcool assistance
Pixabay.com, AFP

Conception : Laurent Muraro

**Association reconnue
d'utilité publique**

Siège Social :

10 rue des Messageries,
75010 Paris (Métro Poissonnière)
Téléphone : 01 47 70 34 18
Télécopie : 01 42 46 26 09
alcool.assist@wanadoo.fr

Site Internet :

www.alcoolassistance.net

Pour faire un don :

[www.helloasso.com/associations/
alcool-assistance](http://www.helloasso.com/associations/alcool-assistance)

Page Facebook :

[www.facebook.com/
jesoutiensalcoolassistance](https://www.facebook.com/jesoutiensalcoolassistance)

**Soyons acteur de
notre santé**

Le mot du Président



Plus loin, Ensemble

Cette 4^{ème} newsletter inaugure la toute nouvelle année. A cette occasion, les salariés, les membres du Conseil d'Administration, les membres du Bureau de la Fédération Alcool Assistance et moi-même vous adressons nos vœux les plus sincères.

Chacune et chacun d'entre nous a ses priorités, mais une est dominante : **la Santé** que nous vous souhaitons excellente pour 2016.

Le dernier trimestre de 2015 a vu un changement à la présidence de la Fédération. Je tiens donc ici à rendre un hommage appuyé à François MOUREAU pour l'ensemble du travail accompli depuis 2007. Il a su, après une période trouble, redonner confiance à nos financeurs et réorganiser l'association. En un mot, François a remis le train sur les rails, aidé en cela par ses 3 bureaux successifs et autant de C A sans oublier nos dévoués salariés, qu'il en soit sincèrement remercié.

Le 1er juillet 2015, Le Président François MOUREAU a demandé la possibilité d'une permutation entre le Président et le Président Délégué de la Fédération. Cette demande a été officialisée par un courrier de sa part présenté au Bureau Fédéral du 28 Aout. La permutation a ensuite été votée en Bureau Fédéral puis confirmée par vote en Conseil d'Administration Fédéral le 31 Octobre.

Certains d'entre vous ne me connaissent pas ou peu. Précédemment j'étais donc Président Délégué de la Fédération, arrivé à la Croix d'Or en 1976 pour y adhérer en 1977 et sans discontinuer depuis.

Je suis de Cholet dans le Maine et Loire et j'ai exercé depuis le début des années 80 un certain nombre de mandats, au lieu d'accueil de Cholet, au département du Maine et Loire ainsi qu'à la Région.

Mes projets sont tout d'abord de travailler en équipe.

« Seul on va parfois plus vite, mais Ensemble nous sommes sûrs d'aller plus loin »

Tout organe dirigeant ne peut exister sans sa base. Ce terme de base n'a rien de péjoratif puisque c'est le socle qui fait la force de toute organisation. La base, c'est l'essence même de nos associations et de la fédération. Elle doit donc être écoutée, valorisée et encouragée.

Plus loin, Ensemble

Ensemble signifie pour moi, être proche de vous ; une association, une fédération, fonctionne et vit par le biais de ses membres qui sont et resteront les poumons du collectif. Pour 2016, plusieurs actions sont au programme pour une plus grande proximité de nos adhérents :

- Tout d'abord le site internet qui va être modernisé et actualisé. Il se doit d'être pour nous une vitrine de communication moderne. Par ce nouvel outil vous aurez notamment votre espace, celui des adhérents. Nous vous donnerons plus de précisions ultérieurement puisque les travaux sont encore en cours.
- Puis les formations qui sont indispensables pour mieux accompagner et bien connaître son association. Nous invitons d'ailleurs les nouveaux élus à se former en formulant la demande auprès de leurs responsables. Quatre formations seront organisées au Siège parisien pour les départements ou régions qui pourraient rencontrer des difficultés à mutualiser pour mettre une formation en place. Une communication à cet effet vous sera adressée rapidement avec les thèmes dispensés.
- Il y aura aussi l'Assemblée Générale 2016 où la région Rhône-Alpes de Christian KOVAC et plus précisément le département de l'Ain nous accueilleront à Bourg en Bresse le Samedi 28 Mai 2016. Les précisions utiles vous seront prochainement données. A cette occasion les salariés, les membres du bureau et du Conseil d'Administration de la Fédération seront à votre disposition pour répondre à d'éventuelles interrogations ou fournir divers renseignements. Une Assemblée Générale est un moment de travail sérieux qui n'empêche pas la convivialité partagée. Alors retrouvons-nous y très nombreux.
- Un moment privilégié de partage et d'échange sera aussi proposé à l'occasion de « la journée des Présidents » les 21 et 22 octobre 2016. Ce sera l'occasion pour beaucoup de présidents fraîchement élus de rencontrer leur confrères et d'échanger sur le développement de nos associations. Une formation leur sera proposée sur le fonctionnement associatif en général et les droits, les devoirs et les responsabilités des dirigeants en particulier.
- Enfin cette Newsletter qui vous est destinée, c'est aussi un outil de partage et de valorisation de vos actions. Alors je vous encourage vivement à nous soumettre vos suggestions concernant son contenu. Faites nous remonter vos actions innovantes ou remarquables avec les photos associées que vous souhaitez partager. Envoi par mël : alcool.assist@wanadoo.fr.

Je vous suis reconnaissant pour votre engagement et votre dévouement, alors « **Ensemble, allons plus loin** ».

Merci à vous tous,

Auguste CHARRIER

**Président de la Fédération
Alcool Assistance**

*Nous vous souhaitons à nouveau,
à chacun d'entre vous ainsi qu'à
vos proches une*

« Excellente et Merveilleuse année 2016 »



Un outil de valorisation

La formation des bénévoles est une priorité pour développer sans cesse la qualité de nos prestations et l'image de notre fédération. C'est aussi un formidable outil de valorisation de nos membres.

En 2016, outre les quatre formations de base : connaissance du mouvement, alcoologie, communication et accompagnement, l'accent sera mis sur plusieurs modules complémentaires, certains sont nouveaux et d'autres remaniés. Passage en revue des formations proposées :

Connaissance du mouvement et compétences

CONTEXTE :



Association de loi 1901 et déclarée d'utilité publique, Alcool Assistance est soumise à des règles de fonctionnement réglementaires et statutaires. Tout adhérent doit pouvoir intégrer le fonctionnement de la structure à laquelle il a choisi d'adhérer et quelles sont ses missions. Concernant l'administration de l'association, il est important de clarifier les rôles et fonctions de chaque responsable afin d'avoir une gestion saine, transparente et pérenne de l'association.

OBJECTIF GENERAL :

Permettre à chaque bénévole de comprendre le fonctionnement et l'organisation dans laquelle il compte s'investir et les compétences nécessaires à l'exercice de ses missions.

BÉNÉFICIAIRES ET PRÉREQUIS :

Cette formation est destinée à tous les bénévoles de l'association et en particulier à tous les membres élus ou désirant l'être qui ont ou auront la responsabilité de l'administration d'un lieu d'accueil, d'un département, d'une région ou de la Fédération. **C'est aussi le préalable à toute autre formation.**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Connaître et assimiler la charte de notre association.
- Connaître l'historique et le développement de l'association.
- Connaître la notion d'adhérent et ses responsabilités.
- Connaître l'organigramme de fonctionnement de l'association.
- Comprendre l'administration de chaque niveau, de la section à la fédération.
- Définir les rôles, fonctions et responsabilités des principaux administrateurs.
- Comprendre le rôle et l'organisation des réunions statutaires
- Intégrer les responsabilités civiles et pénales des administrateurs.
- Connaître les devoirs de chaque adhérent.
- Encourager le travail en équipe et la formation.

Acquérir les connaissances de base en alcoologie

CONTEXTE :



Alcool Assistance accueille des personnes en difficulté avec l'alcool ou en réflexion avec leur consommation, ainsi que leur entourage. Elle mène aussi des actions de sensibilisation aux risques. Les membres de l'association en contact avec ces personnes doivent ainsi être capables de répondre à leurs questions concernant les risques liés à la consommation d'alcool sans pour autant stigmatiser le produit. Ils doivent être capables d'expliquer simplement les principes de la maladie alcoolique et comprendre les processus de dépendance.

La formation interne

OBJECTIF GENERAL :

Permettre d'acquérir un vocabulaire simple et commun concernant les questions liées à l'alcool et à la dépendance et comprendre les mécanismes d'addiction afin de ne pas dire de contre-vérités.

BÉNÉFICIAIRES ET PRÉREQUIS :

Cette formation est destinée à tout membre bénévole souhaitant s'engager dans l'accompagnement des malades ou de l'entourage ainsi que ceux désirant s'investir dans la prévention et la sensibilisation. Ces membres doivent avoir plus d'un an de présence dans l'association et doivent avoir déjà faits un travail sur soi afin d'être suffisamment stable pour s'occuper d'autres personnes en difficulté. **Au préalable, ces membres auront reçu la formation sur la connaissance de l'association.**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Mettre en lumière son rapport à l'alcool et à l'alcoolisme afin de ne pas parasiter son discours par un vécu personnel trop marqué.
- Connaître les caractéristiques de l'alcool.
- Connaître les seuils de consommation à risque.
- Savoir expliquer les effets de l'alcool à court et long terme.
- Savoir définir l'alcoolémie et la durée d'élimination de l'alcool.
- Comprendre et savoir expliquer simplement les mécanismes d'addiction à l'alcool
- Aborder les approches thérapeutiques.

Animation - Communication

CONTEXTE :



La communication est la base des relations interpersonnelles. Une mauvaise communication est souvent source de mésententes, voire de conflits. A l'inverse, une bonne communication fait gagner du temps et facilite les relations. Elle est nécessaire dans l'animation de groupes comme dans les entretiens individuels. Bien que l'on communique quotidiennement, la maîtrise de la communication et de l'animation n'est pas innée et mérite donc d'être travaillée.

OBJECTIF GENERAL :

Donner des outils pour mieux communiquer, être plus à l'aise dans les relations interpersonnelles et animer une réunion ou un groupe dans le respect des objectifs fixés et du temps imparti.

BÉNÉFICIAIRES ET PRÉREQUIS :

Cette formation est destinée aux membres ayant déjà fait un travail sur soi afin d'être suffisamment stable pour gérer les relations interpersonnelles lors d'un accompagnement d'un malade ou de l'entourage, tout comme lors d'actions de prévention. Cette formation est indispensable à toute personne devant animer des groupes d'entraide (malade ou entourage), des interventions en milieu scolaire ou festif et à tout administrateur d'un point d'écoute, d'un département d'une région ou de la fédération. **Au préalable, ces membres auront reçu une formation sur la connaissance de l'association ainsi que celle sur les connaissances de base en alcoologie.**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Intégrer les différents composants de la communication.
- Maîtriser les attitudes utiles à la communication.
- Connaître les pièges à éviter
- Acquérir les bases de la communication non violente
- Développer l'écoute active
- Développer sa flexibilité
- Savoir gérer les désaccords
- Utiliser les outils favorisant la créativité et l'émergence d'idées
- Acquérir les bases de l'animation de réunion

La formation interne

Accompagnement et Relation d'aide

CONTEXTE :



L'accompagnement d'une personne en difficulté avec l'alcool ou de son entourage ne s'improvise pas, malgré le vécu d'une expérience personnelle de la dépendance ou de la codépendance. A ce titre, l'accompagnement demande un certain recul par rapport à sa propre expérience afin d'aider l'autre à trouver ses propres motivations au changement ainsi que ses propres solutions pour y parvenir.

OBJECTIF GENERAL :

Permettre de se positionner par rapport à sa propre expérience et de se mettre en position d'écoute afin de pouvoir orienter et encourager la personne accompagnée à trouver ses solutions.

BÉNÉFICIAIRES ET PRÉREQUIS :

Cette formation est destinée aux membres étant suffisamment stables pour s'occuper d'autres personnes en difficulté. Ces membres sont susceptibles d'animer par la suite des groupes d'entraide ou des entretiens individuels. **Au préalable, ils auront suivi les formations sur la connaissance de l'association, sur les connaissances de base en alcoologie et sur l'animation communication.**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Connaître les besoins fondamentaux des individus afin de respecter les étapes de développement personnel.
 - Connaître les principes de la relation d'aide.
 - Définir un projet d'accompagnement.
 - Définir les limites de l'accompagnement.
 - Acquérir les bonnes pratiques
 - Maîtriser le processus de changement et ses étapes
 - Découvrir les bases de l'entretien motivationnel.
 - Savoir prévenir la réalcoolisation
- Connaître les principes de la codépendance

Les formations complémentaires :

Pratique de l'entretien motivationnel et découverte de l'Education Thérapeutique du Patient (ETP)

CONTEXTE :



L'ETP, c'est tout ce qu'on fait pour aider les patients et leur entourage à prendre soins d'eux-mêmes en favorisant leur implication dans les décisions et les actions relatives à leur santé. Des programmes d'ETP sont de plus en plus mis en place dans les unités d'addictologie. Les patients experts que sont les anciens malades et l'entourage peuvent être invités à intégrer ces programmes. Il est donc important de faire découvrir aux accompagnants les principes de l'ETP.

L'entretien motivationnel est quant à lui un outil de communication qui va permettre d'encourager la personne en difficulté avec ses conduites addictives ou son entourage à trouver ses solutions pour atteindre ses objectifs. Utilisé dans le cadre de programme d'ETP il peut aussi être utilisé dans l'accompagnement que l'on mène au quotidien dans notre association quelque soient les conduites addictives.

OBJECTIF GENERAL :

Découvrir ce qu'est un programme ETP et sa philosophie, mais surtout de **développer ses compétences relationnelles**, notamment par la pratique de l'entretien motivationnel.

BÉNÉFICIAIRES ET PRÉREQUIS :

Cette formation est destinée aux membres anciens dépendants ou entourage étant suffisamment stables pour s'occuper d'autres personnes en difficulté. Ces membres sont susceptibles d'animer par la suite des groupes d'entraide ou des entretiens individuels, voire d'intégrer des équipes pluridisciplinaires en addictologie. **Au préalable, ils auront suivi impérativement les 4 formations de bases.**

La formation interne

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Découvrir l'ETP et sa philosophie.
- Savoir réaliser un bilan éducatif partagé
- Développer les compétences relationnelles
- S'entraîner à l'entretien motivationnel

Attention, ce module se fait en deux temps : le premier temps, sur une journée et demi avec la découverte de l'ETP et l'entraînement à la pratique de l'entretien motivationnel. Le deuxième temps sur un journée, 5 à 7 mois après la première session avec un moment d'échange d'expériences sur les entretiens motivationnels menés, les difficultés éventuelles rencontrées et les avantages ressentis, puis de nouvelles mises en situations pour parfaire ses compétences dans la pratique de l'entretien motivationnel.

Les groupes ayant déjà bénéficiés en 2015 de l'ancienne formation sur l'ETP pourront bénéficier eux aussi du second temps d'échange et de mise en situation.

Initiation à l'approche systémique dans le traitement des addictions

CONTEXTE :



La psychothérapie s'est d'abord intéressée à l'individu dit "à problèmes". Puis, en explorant ses relations avec ses proches, en observant leurs interactions, en repérant les alliances, les pouvoirs, les conflits, les coalitions, etc., elle a mis en évidence qu'une famille fonctionne comme un système. L'un de ses membres peut être "désigné" inconsciemment par les autres, pour porter la trace de la pathologie affectant tout le groupe. Ces familles sont alors définies comme dysfonctionnelles. L'expression de soi et l'épanouissement n'y sont pas possibles. La communication, généralement, est pathologique.

Ainsi l'accompagnement d'une personne en difficulté avec ses pratiques addictives doit se faire, pour être efficient, en tenant compte et en intégrant le système familial. L'accompagnant lui-même, par son intervention, va aussi intégrer ce système.

Il est donc important de sensibiliser les accompagnants aux pratiques systémiques appliquées à l'entraide sans pour autant s'engager dans la thérapie familiale.

OBJECTIF GENERAL :

Fournir aux participants les moyens de **comprendre les dynamiques familiales** qui s'organisent autour des personnes en situation addictive ou à risque et proposer des outils pour intervenir auprès des différents membres du système familiale et relationnel pour motiver, créer des choix et amplifier les solutions.

BÉNÉFICIAIRES ET PRÉREQUIS :

Cette formation est destinée aux membres étant non seulement suffisamment stables pour s'occuper d'autres personnes en difficulté mais ayant fait un travail important sur son propre vécu. Certaines personnes encore fragiles peuvent en effet être bouleversées. Ces membres sont susceptibles d'animer par la suite des groupes d'entraide ou des entretiens individuels. **Au préalable, ils auront impérativement suivi les 4 formations de base.**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Définir l'approche systémique.
- Les avantages de travailler de façon systémique par rapport aux autres approches.
- Comprendre les règles et le fonctionnement du système familial.
- Travailler sur le relâchement des émotions
- Travailler sur le développement des potentiels (physique, émotionnel, social, éthique...) des personnes en difficulté et de leur entourage.

La formation interne

Connaissances de base en addictologie et découverte des principales substances psychoactives

CONTEXTE :



Dans nos accompagnements, nous sommes de plus en plus confrontés aux poly consommations où l'alcool est souvent associé à d'autres substances (cannabis, cocaïne, MDMA, RC...). Nous sommes aussi sollicités par des personnes en difficulté avec des conduites addictives sans produits (jeux d'argent, jeux vidéo, achats, travail, Internet...). Sans avoir à expérimenter ou abuser de chacune de ces pratiques, nous pouvons tout à fait aider et accompagner les personnes qui en souffrent. Encore faut-il avoir un minimum de connaissance des produits, de leurs effets, des modes de consommation mais aussi comprendre les mécanismes d'addiction.

OBJECTIF GENERAL :

Permettre de comprendre les mécanismes d'addiction et découvrir les caractéristiques des principales substances psychoactives.

BÉNÉFICIAIRES ET PRÉREQUIS :

Cette formation est destinée aux membres étant suffisamment stables pour s'occuper d'autres personnes en difficulté. Ces membres sont susceptibles d'animer par la suite des groupes d'entraide ou des entretiens individuels (entourage compris) mais aussi d'intervenir dans les actions de prévention voire de réduction des risques en milieu festif. **Au préalable, ils auront suivi les 4 formations de base.**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Connaître les différentes classifications des produits psychotropes
- Connaître les caractéristiques des principaux produits (effets recherchés, risques)
- Aborder les addictions sans produit
- Savoir définir l'addiction
- Comprendre les déterminants et les facteurs de protection de l'addiction
- Connaître les acteurs en addictologie

La réduction des risques liés à l'usage de psychotropes chez les personnes âgées

CONTEXTE :



Si 1/3 des personnes alcooliques de plus de 65 ans le deviennent après le départ en retraite, il n'y a pas que l'alcoolisme qui est à risque chez les personnes âgées. Aussi, certaines consommations de produits psychotropes même ponctuelles peuvent entraîner des risques (potentialisation avec les médicaments, chutes, mémoires...). Il est donc important de savoir non seulement prévenir mais aussi réduire ces risques.

OBJECTIF GENERAL :

Fournir aux participants les moyens de comprendre les enjeux liés aux consommations de psychotropes chez les seniors pour mieux réduire les risques associés.

BÉNÉFICIAIRES ET PRÉREQUIS :

Cette formation est destinée aux membres souhaitant mettre en place des actions de réduction des risques liés à l'usage des psychotropes chez les seniors. **Au préalable, ils auront impérativement suivi les 4 formations de base.**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Comprendre les enjeux de cette problématique
- Connaître les facteurs de risque et les seuils de risque
- Comment intervenir auprès des personnes âgées et du personnel soignant
- Travailler sur le développement des potentiels (physique, émotionnel, social, éthique...) des personnes âgées pour limiter les facteurs de risque.

La formation interne

La réduction des dommages en milieu festif

CONTEXTE :



Le milieu festif peut être l'occasion pour certaines personnes d'expérimentations et de mise en danger. Certaines pratiques peuvent être à risque (son, sexe, alcool, stupéfiants...) Dans la mesure où ces pratiques vont se faire coûte que coûte, il ne s'agit plus ici de faire de la prévention mais plutôt de la réduction des risques ou des dommages tout en respectant le cadre légal.

OBJECTIF GENERAL :

Découvrir comment aborder la notion de réduction des dommages ou des risques en milieu festif.

BÉNÉFICIAIRES ET PRÉREQUIS :

Cette formation est destinée aux membres anciens dépendants ou entourage étant suffisamment stables pour pouvoir entrer en contact avec des personnes qui potentiellement vont se mettre en danger à l'occasion de manifestations festives. Ces membres seront amenés à intervenir en milieu festif. **Au préalable, ils auront suivi impérativement les 4 formations de bases et celle d'addictologie.**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Connaître les principes et la réglementation de la réduction des risques (RDR) en milieu festif
- Savoir quelle attitude et discours adopter vis-à-vis des usagers
- Connaître les outils de RDR
- Connaître les dispositifs à mettre en place

Attention, ce module se tiendra uniquement à Paris dans la mesure où il ne concerne actuellement qu'un nombre limité de membres intervenant ou souhaitant intervenir en milieu festif.

Alcool et réduction des risques : de quoi parlons-nous ?

CONTEXTE :

Nous entendons de plus en plus parler de réduction des risques face à l'alcool. La réduction des risques est souvent opposée à l'abstinence. Pourtant « La réduction des risques n'est pas anti-abstinence » : l'abstinence est considérée comme un résultat optimal mais d'autres alternatives visant à réduire les risques sont envisagées. L'abstinence n'est pas considérée comme un but mais un moyen parmi d'autres pour diminuer les conséquences négatives du comportement de consommation. Dans ce contexte, quelle place pour les associations d'entraide ?

OBJECTIF GENERAL :

Aborder la notion de réduction des risques en général et face à l'alcool en particulier.

BÉNÉFICIAIRES ET PRÉREQUIS :

Cette formation/débat d'une journée est destinée aux membres anciens dépendants ou entourage amenés à faire de l'accompagnement mais aussi à tout élu de tout niveau de l'association. **Au préalable, ils auront suivi de préférence les 4 formations de bases.**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Connaître les principes et la réglementation de la réduction des risques
- Savoir comment se positionner en tant qu'accompagnant
- Connaître la place de l'abstinence dans la réduction des risques
- Comment en parler dans les groupe de parole ?

Adhérents : Sollicitez vos responsables pour mettre en place des formations.

Responsables : Pensez à programmer vos formations pour 2016. Contactez

Ernest ZINGRAFF au 06.70.34.60.05

Lettre à l'attention des députés

Deux amendements portés au total par 28 sénatrices et sénateurs, déposés dans le cadre de l'examen par le Sénat du [Projet de loi de modernisation de notre système de santé](#) (P.L.M.S.S. – article additionnel à l'art. 4), proposent de ne plus faire relever du cadre de la loi « EVIN » les publicités pour boissons alcoolisées « disposant d'une identification de la qualité ou de l'origine ou bien liés à un terroir protégé. » De nombreuses boissons alcoolisées se trouveraient alors exclues du champ de restrictions publicitaires imposées par la loi « EVIN ». Après adoption par le Sénat, ce projet a été présenté à l'Assemblée Nationale fin novembre. En octobre, la Fédération Alcool Assistance, par la plume de son Président François Moureau a demandé aux députés de s'opposer à ce texte (lettre ci-dessous)

Mesdames, Messieurs les Députés,

En date du 15 Octobre dernier, Monsieur Jean Claude TOMZCAK, Président de la CAMERUP vous a interpellés concernant **l'article 4 du Projet de Loi de modernisation de notre système de santé.**

La CAMERUP regroupe les 5 mouvements d'entraide reconnus d'utilité Publique œuvrant dans le domaine de l'alcoologie.

La CAMERUP représente :

20 000 Adhérents
100 000 bénéficiaires
1 200 lieux d'accueil

A notre tour, au nom des 6000 adhérents et 30 000 bénéficiaires de notre Fédération ALCOOL ASSISTANCE, nous vous demandons de ne pas voter ce texte et de maintenir une politique de lutte contre les consommations excessives d'alcool.

En effet :

Selon un rapport de l'INPES réalisé en 2014 :

Les jeunes de 18-25 ans sont plus nombreux que leurs aînés à avoir connu un état d'ivresse dans l'année

Un jeune sur deux soit 46% est concerné alors qu'ils n'étaient que 33% il y a 10 ans

28% des étudiants connaissent au moins 3 ivresses dans l'année

La « biture express » s'est fortement développée ces dernières années chez les moins de 25 ans

L'alcool c'est aussi :

49 000 décès par an

580 000 hospitalisations annuelles

2 700 000 journées en psychiatrie

François MOUREAU

Président de la Fédération ALCOOL ASSISTANCE

Malgré une pétition lancée par notre fédération, ce courrier adressé aux députés, l'opposition de l'ANPAA, de la CAMERUP, de la Conférence Nationale de Santé et bien d'autres encore, les députés ont préférés suivre la voix des lobbies alcooliers en adoptant fin novembre cet article assouplissant la loi Evin.

Assouplissement de la loi Evin : concrètement, jusqu'où la publicité pour l'alcool va-t-elle pouvoir aller ?

ZOOM - Les députés ont adopté mardi soir un amendement modifiant les règles de la loi Evin, qui encadre depuis 1991 la publicité pour l'alcool en France. Certains craignent qu'il ne libère totalement cette dernière.

Claude Evin, le père de la loi du même nom, avait prévenu en juin dernier : si l'amendement visant à distinguer publicité et informations sur les boissons alcoolisées était adopté, il libérerait "de facto la possibilité de faire de la publicité en faveur de l'alcool, et ce quasiment sans limite". On y est. Les députés ont approuvé mardi soir à une large majorité cet article visant à distinguer la publicité sur les boissons alcooliques et l'information œnologique, lors de l'examen en deuxième lecture du projet de loi santé. Sauf avis contraire du Conseil constitutionnel, il est donc désormais sur les rails.

"La porte est ouverte à tout et n'importe quoi"

Concrètement, qu'est-ce qui va changer en matière de publicité pour l'alcool ? Tout, nous assure Alain Rigaud, président de l'Association nationale de prévention de l'alcoologie et d'addictologie (Anpaa). Comme la ministre de la Santé Marisol Touraine et de nombreux addictologues, il estime en effet que cette modification "déverrouille totalement" les règles en vigueur jusqu'ici. **L'amendement en question**, qui, pour ses partisans, vise à "clarifier la loi Evin" et éviter que les journalistes ne "s'autocensurent", prévoit en effet que les "contenus" relatifs "à une région de production" ou en encore, notamment, à une "indication géographique", "ne sont pas considérés comme de la publicité". "Avec cette exception à la loi Evin, la porte est ouverte à tout et n'importe quoi, s'offusque Alain Rigaud. A partir du moment où l'on parlera de boissons alcoolisées ayant une origine géographique, ce que quasiment toutes peuvent revendiquer, il sera possible de communiquer



Photo datée de 1930 d'une publicité pour le vin prise en marge du tournoi des cinq nations de rugby. Photo AFP

sur ces produits via tous les supports : la télévision et le cinéma, que la loi interdisait jusqu'ici, les radios à toutes heures (la publicité pour l'alcool n'y est jusqu'ici autorisée qu'à certaines plages horaires, ndr), mais aussi internet et les réseaux sociaux".

"Des stars ambassadrices de marques de Champagne" ?

Alain Rigaud prend un exemple concret : "Vous pourrez voir sur France 3 'Plus belle la vie' parrainée par le pastis de Marseille, puisqu'il a une origine géographique. Mais on pourra en dire autant du whisky écossais, des bières danoises ou belges, et même des vins espagnols ou californiens..." Le docteur, qui dénonce "la tromperie" que constitue cet amendement "en apparence technique", imagine également "des clips publicitaires vendant des dégustations dans des vignobles comme des séjours aux Seychelles", ou "des stars ambassadrices de marques de Champagne, comme on en voit aujourd'hui pour des parfums". "On va assister à une augmentation de la pression publicitaire sans commune mesure avec aujourd'hui, ce qui va mécaniquement augmenter la consommation d'alcool des publics visés, en particulier les jeunes", prévient-il.

À LIRE AUSSI >> Loi Evin amendée : ces députés qui relaient le lobby du vin

Les partisans de l'amendement s'inscri-

vent évidemment en faux face à ces arguments. Joint par *metronews*, l'avocat Oliver Poulet, spécialisé en droit des boissons alcoolisées, estime ainsi que le fameux amendement ne constitue "en rien une révolution" et qu'il "ne modifie pas le fond de la loi Evin", "seuls les contenus informatifs" étant concernés par le texte. "Avec cet amendement, le Bureau national du Cognac pourra par exemple produire ou apparaître à la télévision dans un reportage mettant en avant les caractéristiques de la région ou présentant le mode de fabrication de cet alcool. Mais je ne vois pas comment il serait possible qu'une émission comme Masterchef soit sponsorisée par une marque de Cognac", car ce serait de la pure publicité "sans aucun caractère informatif", assure-t-il. On ne pourra pas plus selon lui voir "des images festives" associées à de l'alcool. Maître Poulet souligne que "s'il y a des débordements, les associations comme l'Anpaa pourront toujours mettre en œuvre des actions en justice contre des contenus qu'elles jugeraient incitatifs". Elles ne manqueront pas de le faire, promet Alain Rigaud. La jurisprudence sur le sujet risque d'évoluer dans les mois et années à venir.

25-11-2015 16:02 Metronew.fr Gilles Daniel
<http://www.metronews.fr/info/assouplissement-de-la-loi-evin-concretement-jusqu-ou-la-publicite-pour-l-alcool-va-t-elle-pouvoir-aller/moky!6wf3XTxrEOnyU/>

Revue de presse

Ces professionnels de santé qui ont voté pour l'assouplissement de la loi Evin

Les plaidoiries des addicologues et des professionnels de santé contre l'assouplissement de la loi Evin se sont confrontés à la pression des lobbies des alcooliers, et à la volonté d'une partie de l'exécutif de débrider la promotion du vin en France. En dépit des arguments scientifiques et médicaux en faveur du maintien du texte actuel, l'Assemblée nationale a voté hier l'amendement. Parmi les députés présents neuf médecins, pharmaciens ou salariés du secteur médical se sont prononcés pour cette évolution.

L'Assemblée [compte en ses rangs](#) trente-huit membres déclarés comme professionnels de la santé ou affiliés : vingt-deux médecins, deux chirurgiens, trois pharmaciens, deux sages femmes, trois dentistes et six "salariés du secteur médical". Seuls **quatre professionnels de la santé ont voté contre** cet amendement : Catherine Lemorton (présidente de la commission des Affaires sociales, et pharmacienne en Haute-Garonne), Gérard Bapt (cardiologue, Haute Garonne), Jacqueline Fraysse (cardiologue, Hauts-de-Seine) et Michèle Delaunay (cancérologue en Gironde). Gérard Sébaoun, médecin dans le Val-d'Oise, n'a pas pris part au vote, mais avait déposé un amendement (rejeté) demandant à préciser que les supports de communication ne délivrent pas "de message ou de mise en scène incitant à la consommation d'une boisson alcoolique". Ces cinq professionnels ont, logiquement, voté



pour un amendement de Catherine Lemorton pour la suppression de l'article 4 ter.

A l'heure tardive où sont déroulés les débats - la séance débutait à 21h30 - 135 députés (sur 577 inscrits) restaient présents pour prendre part au vote. Quatre se sont abstenus.

Parmi les **absents des bancs de l'Assemblée**, on compte vingt-six députés professionnels de santé ou affiliés : douze médecins (Éric Alauzet, Jean-Paul Bacquet, Nicolas Dhuciq, Valérie Fournayron, Sauveur Gandolfi-Scheit, Christian Hutin, Marc Laffineur, Jean Leonetti, Alain Marty, Pierre Morange, Philippe Nauche, Philippe Vigier), cinq salariés du secteur médical (Valérie Boyer, Martine Carrillon-Couvreur, Claude Greff, Jean-François Lamour, Céleste Lett), deux chirurgiens (Bernard Debré, Philippe Vitel), deux sages femmes (Marie-Odile Bouillé, Bérengère Poletti), trois dentistes (Jacques Bom-

Avant le vote, la cancérologue Michèle Delaunay (qui a voté contre) s'est déclarée "bordelaise, particulièrement fière de [son] territoire, [aux] routes sillonnées d'œno-touristes heureux". Elle a cependant déclaré que "détricoté un texte fondateur de la santé publique [dans une loi sur la santé] serait un très mauvais signe donné au Parlement."

pard, Éric Jalton, Bernard Reynès).

Avaient-ils, tous, une bonne raison de ne pas prendre position sur cette controverse de santé publique ?

Par la rédaction d'Allodocteurs.fr

Rédigé le 25/11/2015

http://www.allodocteurs.fr/se-soigner/politique-sante/ces-professionnels-de-la-sante-qui-ont-vote-pour-l-assouplissement-de-la-loi-evin_17970.html

Polémique autour d'une publicité du lobby viticole

« Aimer le vin, c'est aussi avoir un grain de raison. » Ce slogan illustre une campagne publicitaire censée donner aux Français les « repères de consommation » de vin, baptisés « 2.3.4.0 ». Soit deux verres maximum par jour pour une femme, trois verres pour un homme, quatre en une seule occasion et 0 un jour par semaine. Cette campagne publicitaire lancée par Vin et société est apparue dans la presse et sur Internet dimanche 6 décembre.

Mardi 8 décembre, la Haute Autorité de Santé (HAS) a réagi dans un communiqué en dénonçant une « campagne publicitaire qui détourne un outil médical de lutte contre les dangers de l'alcool ». Elle précise qu'elle a publié en novembre 2014 un outil de repérage des consommations à risque pour l'alcool, le tabac et les drogues à destination des professionnels de santé. Mais elle ajoute :

« Les seuils mentionnés par la HAS sont ceux qui nécessitent de déclencher une intervention médicale. Il ne s'agit en aucune façon de dire qu'en dessous de ces seuils, la consommation serait normale, recommandée ou exempte de risque. »

Soulignant que « la consommation d'alcool représente un problème de santé publique majeur », l'autorité juge que « la campagne publicitaire orchestrée par Vin et Société transforme des seuils de consommation à risque nécessitant une prise en charge médicale en "repères" pour une consommation "acceptable" d'alcool ». En outre, la HAS souligne que ces seuils ne peuvent pas s'appliquer à certaines populations : les jeunes de moins de 25 ans, les femmes enceintes, les personnes atteintes de maladies chroniques, les personnes âgées ou les personnes prenant un traitement médical. La HAS a demandé à

Vin et Société de ne pas être mentionnée dans sa campagne. « L'ALCOOL EST DE TRÈS LOIN LE PRODUIT QUI ENTRAÎNE LE PLUS DE DÉSORDRES FAMILIAUX ET SOCIAUX »

La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca), qui co-signe le communiqué de la HAS, rappelle pour sa part « que l'alcool est de très loin le produit qui entraîne le plus de désordres familiaux et sociaux. La consommation d'alcool, notamment chez les jeunes, population particulièrement vulnérable, est inquiétante. Toute action de promotion qui, d'une manière ou d'une autre, tend à légitimer la consommation d'alcool ne peut être que préjudiciable à la santé publique. »

Une « main tendue aux autorités de santé »

L'Association de prévention de l'alcoolologie et de l'addictologie (Anpaa) a, de son côté, qualifiée cette campagne de « déraisonnable ». Ajoutant dans un communiqué publié mercredi 9 décembre : « le lobby du vin démontre sa puissance de feu publicitaire avant même le démantèlement officiel de la loi Evin qu'il a obtenu dans le cadre de la loi de modernisation du système de santé ».

Vin et société, qui dit s'exprimer au nom de la viticulture française, est en effet le lobby qui a œuvré à assouplir les règles de la publicité sur l'alcool fixées jusqu'alors par la loi Evin. Il a obtenu gain de cause lors de la deuxième lecture du projet de loi santé à l'Assemblée nationale le 24 novembre. Pour Vin et société, cette campagne publicitaire est une « main tendue aux autorités



de santé auxquelles il ne souhaite pas se substituer ».

Vin et société met en exergue les faibles moyens dont dispose l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) pour ces campagnes de prévention contre l'alcoolisme. Vin et société affirme disposer d'un budget de 600 000 euros pour sa campagne. Il a fait un dossier pour obtenir un financement de 50 % du montant total par Bruxelles. Il lui faut toutefois la double signature du ministère de l'agriculture et du ministère de la santé pour décrocher le pactole européen. Le lobby rappelle qu'Heineken avait déjà souhaité faire une campagne de marque avec ces repères de consommation mais son projet avait été retoqué.

Le Monde | 09.12.2015 à 16h41 | Par [Laurence Girard](#)
http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/12/09/polemique-autour-d-une-publicite-du-lobby-viticole_4828032_3234.html

Les initiatives

Promotion de cocktails sans alcool dans les Deux-Sèvres



La ligue contre le cancer a sollicité Alcool Assistance dans le cadre de leur action "Relais pour la vie" qui s'est déroulée à Villiers en Plaine (79160) dans le parc du château. Cette manifestation a nécessité 12 personnes des lieux d'accueil de Niort et La Mothe sur Melle pour la réalisation de 300 verres de ce magnifique cocktail qui a eu lieu les 19 et 20 septembre 2015, avec la participation des Chamois Niortais, parains de l'édition 2015. **Félicitation à toute l'équipe !**



Les initiatives

Promotion de cocktails sans alcool dans les Deux-Sèvres



Photos : J. Bernaudeau



Les initiatives

Prévention scolaire - Théâtre forum dans le Gard



Déroulement

Le spectacle-débat s'articule en deux parties, les règles du « jeu » sont données par le maître de séance. La pièce est d'abord présentée dans son intégralité, puis rejouée en tenant compte cette fois des réactions du public qui peut alors intervenir sur scène. Sa prise de parole sera d'autant plus engagée qu'il devra argumenter avec les comédiens pour pouvoir défendre ses positions et changer le déroulement de la pièce. À l'issue du spectacle, un débat peut s'ouvrir avec le public et les professionnels partenaires de la prévention.

tion.

Le théâtre forum puise sa force dans sa relation interactive avec le public.

La Technique

La technique du Théâtre Forum permet de « délier les langues » et de stimuler les esprits. C'est une technique pédagogique interactive. Cette technique n'a pas la prétention d'apporter une réponse ou une solution immédiate, son but est d'éveiller les consciences, d'ébranler certaines convictions et de soulever un débat.

Pour qui ?

Cette démarche s'adresse aux enfants, adolescents et adultes dans un cadre scolaire ou socio-éducatif. Les principes du Théâtre Forum permettent à des personnes de milieux socioculturels différents de sortir de leur isolement pour échanger leurs opinions ou faire part de leurs expériences personnelles en exprimant leur sensibilité.

Sur le thème de l'alcool au volant

Sortir avec une bande de copains pour faire la fête, c'est vraiment sympathique.

Il y a Pierrot, le patron du bar, Lolo (Laurent) le caïd, Léa la copine qui ne dit jamais rien, Kévin la grande gueule et Yoyo (Yohan) le timide. Chez Pierrot c'est le rendez-vous des copains à l'heure de l'apéro. L'ambiance est chaude, on rit, on parle fort et on boit parfois un coup de trop. À présent, il faut rentrer, Lolo a trop bu, mais il assure. Il n'est pas question que Léa, son amie, conduise. Et puis après tout il est habitué à conduire dans cet état. Sous l'influence de ses copains, il va prendre le volant emmenant toute la bande avec lui. Bien sûr, l'accident prévisible se produit lorsqu'un piéton traverse la route...

Quelques questions que le public pourrait se poser :

Aurions-nous pu éviter le drame ?

Laurent est-il le seul responsable ?

Que faire lorsqu'une personne ivre prend le volant devant nous ?



Les initiatives

Prévention scolaire - Théâtre forum dans le Gard

Cette action a eu lieu au lycée Geneviève de Gaulle Anthonioz - 34, rue du Moulin - 30540 Milhaud le 12 mars 2015 auprès 130 élèves de 5 classes de terminales lors de deux interventions de deux heures.



Bon à savoir

Le numérique solidaire pour les associations avec ADB Solidatech

Le programme de solidarité numérique ADB Solidatech, lauréat de [la France s'engage](#), a pour mission de renforcer l'impact des associations par le numérique, à travers trois modes d'actions :

Favoriser l'accès au numérique pour les structures bénéficiaires (plus de 220 offres de logiciels et équipements informatiques et réseau, à tarifs solidaires ou gratuits)

Accompagner les structures bénéficiaires dans l'appropriation du numérique (assistance téléphonique 5j/7, formation via la [Schoolidatech](#), ateliers, et web séminaires, [newsletter mensuelle](#) avec conseils et astuces).

Mettre le numérique au service du bien commun (coordination de projets multi-acteurs d'inclusion numérique et d'innovation sociale).

Créé en 2008 par [les Ateliers du Bocage](#) (ADB), entreprise d'insertion du mouvement Emmaüs, en partenariat avec le réseau international TechSoup, le programme rassemble aujourd'hui plus de 13 500 associations inscrites qui ont bénéficié de plus de 207 000 licences et outils numériques distribués à tarifs solidaires et ainsi réalisé plus de 68 millions d'euros d'économies.

Avec ADB Solidatech, des milliers d'associations peuvent ainsi accéder aux outils numériques et équipements dont elles ont besoin (systèmes d'exploitation, bureautique, sécurité, gestion administrative, infographie, communication, réseau, etc), à tarifs solidaires ou gratuitement, avec l'appui [des partenaires technologiques](#) du programme : Microsoft, Cisco, Symantec, Ciel, Adobe, RunOrg, CleverReach, Google pour les associations, Huawei, Citrix, Bitdefender, Witigo, Box, et Autodesk. Des ordinateurs fixes et portables réemployés par les Ateliers du bocage sont également disponibles. Une participation aux frais de fonctionnement du programme est demandée pour chaque outil acquis (équivalente à 6% de leur valeur marchande en moyenne).



Bénéficiez, vous aussi, de ce programme ! Pour accéder aux différents services d'ADB Solidatech, une simple [inscription](#) gratuite et sans engagement suffit.

Plus d'infos sur <https://www.adb-solidatech.fr/>

Contact : 05 31 61 60 15 / contact@adb-solidatech.fr

Dates à retenir

Les grands rendez-vous de l'année

Les occasions de se rencontrer pour aller plus loin, ensemble :

- 30 et 31 janvier : Formation des formateurs « pratique de l'entretien motivationnel »
- 28 mai : Assemblée générale de la Fédération à Bourg en Bresse
- 21 et 22 octobre : Journées des Présidents, lieu à définir

Les échéances

- Rapport d'activité 2015 des départements à retourner au siège avant le 31 Janvier
- Listings adhérents et cotisations à retourner au siège avant le 15 mars
- Merci d'informer le siège dès que possible des dates de vos assemblées générales puis de transmettre les compositions et coordonnées des nouveaux bureaux départementaux puis régionaux

Les formations à venir



Une première formation centralisée se tiendra à Paris les 20 et 21 février pour les personnes des départements ou régions ne pouvant regrouper suffisamment de monde pour organiser une formation. Le thème sera la connaissance de l'Association et Compétences.

Notez qu'une ou plusieurs personnes peuvent toujours se greffer dans la limite des places disponibles aux formations en région ci-contre. Contact : Ernest Zingraff 06 70 34 60 05

9 et 10/01/2016	Prévention jeunes	Calvados
16/01/2016	Accompagnement et Relation d'Aide	Loire Atlantique
23 et 24 janvier 2016	Entourage	Rhône - Alpes
fév	Connaissances de base en Alcoologie	Nord
fév	Entourage	Aisne
27 et 28/02/2016	Connaissance de l'Association et Compétences	Sud-Ouest
5 et 6/03/2016	Connaissance de l'Association et Compétences	Maine et Loire
5 et 6/03/2016	Communication et Animation	Sud-Ouest
12 et 13/03/2016	Communication et Animation	CENTRE LIMOUSIN

Les salons



RENDEZ-VOUS
2016
LILLE
7,8,9 JUIN
RENNES
4,5,6 OCTOBRE

Préventica est le Salon/Congrès de référence en matière de prévention des risques professionnels. 380 exposants et partenaires y participent dont Alassca Conseil, le pôle prévention des conduites addictives au travail de la Fédération Alcool Assistance. Alassca conseil y animera aussi une conférence sur la prévention des conduites addictives en entreprises.

Annuaire des présidents

01 - AIN

M. Christian KOVAC
Tél. : 04.74.23.75.03 –
06.25.80.59.09
christiankovac@orange.fr

02 - AISNE

M. Dominique PIERRE
Tél. : 06 32 13 28 28 –
06 82 44 75 42
dominique.pierre@justice.fr

06 - ALPES-MARITIMES

Mme Laurence MOQUOT-
GAILLARD
Tél. 06.79.53.77.84
alcoolassist.alpesmar@orange.fr

07 - ARDÈCHE

Mme Maryse DUPLAN
Tél. : 06.19.78.69.31
alcoolassist07@sfr.fr

10 - AUBE

M. Daniel GUILLAUME
Tél. : 06 81 58 10 97
daniel.guillaume123@orange.fr

14 - CALVADOS

Mme Brigitte MULLER
Tél. : 07.62.54.39.48
[tance.baveux@laposte.net](mailto:alcoolassis-
tance.baveux@laposte.net)

16 - CHARENTE

M. Jean-Luc DESHAYES
Tél. : 06.84.76.68.57
jean-luc.deshayes0245@orange.fr

17 - CHARENTE-MARITIME

M. Guy CARRE
Tél. : 05.46.59.19.70
guy-carre@orange.fr

18 - CHER

M. Daniel BENOIT
Tél. : 06.59.89.42.35
daniel.benoit@orange.fr

19 - CORREZE

M. Yves LECAILLE
Tél. : 06.11.38.96.00
alcoolassistance.19@orange.fr

21 - CÔTE-D'OR

M. Jean-Marc FOULET
Tél. : 06.87.47.21.66.
jmarc.foulet@orange.fr

22 - CÔTES D'ARMOR

M. Jean-Michel GEFFRAY
Tél. : 06.07.44.93.25 (24h/24h)
jean-michel.geffray@orange.fr

23 - CREUSE

M. Raymond POUCHET
Tél. 05.55.52.56.50
alcoolassistance23@orange.fr

24 - DORDOGNE

M. Didier MOREAU
Tél. : 07 78 11 47 79
alcoolassistance24@sfr.fr

25 - DOUBS

M. Philippe CORNU
Tél. : 06 79 55 18 17
philippe.cornu@sfr.fr

27 - EURE

M. Patrick WATTERLOT
Tél. : 06 89 52 31 70
alcoolas27@club-internet.fr

28 - EURE-ET-LOIR

M. Jean-Pierre LE GUEVEL
Tél. : 02 37 46 49 70 – 06 72 95
64 58
alcoolassistance28@yahoo.fr

29 - FINISTÈRE

M. Rémi LE BEC
Tél. : 02.98.55.65.94
alcolas.29@wanadoo.fr

30 - GARD

Mme Nicole PLENAT
Tél. : 04 66 74 58 79 –
06 81 44 86 55
nicole.plenat@live.fr

34 - HERAULT

Jean-Paul VIANES
Tél : 06 12 70 14 76
alcoo.assistance.34@gmail.com

35 - ILLE-ET-VILAINE

M. François MOUREAU
Tél. : 02.99.64.30.96 –
06.78.86.52.08
fmoureau@club-internet.fr

36 - INDRE

Mme Solange LIMOUSIN
Tél. : 02.54.21.62.62
alcoo.assistance.36@orange.fr

37 - INDRE-ET-LOIRE

M. Guy BERTEREAU
Tél. : 06.18.53.30.24
guybertereau@gmail.com

38 - ISÈRE

M. Bernard ANDRIEUX
Tél. : 04.74.97.07.97
bern.andrieux@orange.fr

39 - JURA

Mme Marie-Paule FOULET
Tél. : 03.84.42.61.51 –
06.87.85.21.53
j.marc.foulet@orange.fr

40 - LANDES

Mme Nicole LAFITTE
Tél. : 05.58.46.32.16 –
06.88.75.62.27
nicolafitte@orange.fr

41 - LOIR-ET-CHER

M. Daniel BÉALÉ
Tél. : 02.54.20.00.08

42 - LOIRE

M. André SENNEPIN
Tél. : 04.77.60.82.58
sennepinandre@gmail.com

43 - HAUTE-LOIRE

M. Patrick LE BOT
Tél. : 06 66 66 93 83
alcoolassistance43@sfr.fr

44 - LOIRE-ATLANTIQUE

M. Marc TUAL
Tél. : 06.24.17.70.60
marctual@hotmail.fr

47 - LOT-ET-GARONNE

Mme Monique ANDRAL
Tél. : 06 84 25 76 15
andral.monique@orange.fr

49 - MAINE-ET-LOIRE

M. Auguste CHARRIER
Tél. : 02 41 56 33 49
alcoo.assistance49@orange.fr

50 - MANCHE

Mme Josette GIRARD
Tél. : 02.33.45.40.34 –
06.85.77.55.37
joipgirard@free.fr

51 - MARNE

M. Bernard REKSA
Tél. : 03.26.36.20.87
bernard.reksa@wanadoo.fr

53 - MAYENNE

M. Bernard PICHEREAU
Tél. : 02.43.07.09.38
[alcooassistancecroix-
dor53@wanadoo.fr](mailto:alcooassistancecroix-
dor53@wanadoo.fr)

54 - MEURTHE-ET-MOSELLE

M. Jean-Claude DERUELLE
Tél. : 03.82.20.15.02

56 - MORBIHAN

Mme Danièle LE COURANT
Tél. : 02.97.76.54.97 ou
02.97.23.11.95
assistance.alcool@wanadoo.fr

57 - MOSELLE

M. Paul ANTHONY-GERROLDT
Tél. : 03.87.09.58.10 – après 17h
le 03 87 81 39 98
anthony.paul@hotmail.fr

59 - NORD

M Eddy LOSSE
Tél. : 06 58 62 31 94
losseddy@msn.com

60 - OISE

M. Lucien METZNER
Tél. : 03 44 55 16 34
metznerl@club-internet.fr

61 - ORNE

Gabriel COOL
Tél. 06.24.68.57.54 –
06.23.45.42.73
gabriel.cool@neuf.fr

62 - PAS-DE-CALAIS

M. Jacques HOFFMANN
Tél. : 03.21.48.82.16 –
06 60 58 68 25
hoffmann.jacques@akeonet.com
hj@alcooassistance62.net

64 - PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

M. Alain TOUYAA
Tél. : 05.59.02.95.26 –
06.76.86. 04.23
alain.touyaa@free.fr

65 - HAUTES-PYRÉNÉES

M. Jean-Pierre ALLINE
Tél. : 05.62.97.92.88
jean-pierre.allinne@univ-pau.fr

67 - BAS-RHIN

M. Laurent MURARO
Tél. : 06.61.30.38.55
E-mail : laurentmuraro@aol.com

68 - HAUT-RHIN

Mme Thekla TOLVAI
Tél. : 06.13.19.63.54
ttolvai@hotmail.com

69 - RHÔNE

Régis CARLETTO
Tél. 06.58.67.86.47
regto50@wanadoo.fr

70 - HAUTE SAÔNE

Tél. : 03.84.76.32.07 –
06.83.41.10.22
antoinette.bos@orange.fr

71 - SAÔNE-ET-LOIRE

M. Gabriel CHOPIN
Tél. : 03.85.25.29.84 –
jdgc@wanadoo.fr

72 - SARTHE

Contact : Didier HLA VATY :
Tél. : 02.43.55.32.41 ou
06.56.83.41.58

73 - SAVOIE

M. Olivier BRICAUD
Tél. : 06 87 91 44 33
judabricot75@gmail.com

74 - HAUTE-SAVOIE

M. Joseph ENGAMBA
Tél. : 04.50.95.67.03 –
06.69.03.22.11
alcooassistanceengamba@orange.fr

75 - PARIS

Tél. : 01.43.70.64.07
alcoo.assistance@sfr.fr

76 - SEINE-MARITIME

M. Patrick WATTERLOT
Tél. : 06.89.52.31.70
alcoolas27@club-internet.fr

77 - SEINE-ET-MARNE

M. Christian BÉDIER
Tél: 06 62 35 93 50
alcooassistance77@gmail.com

78 - YVELINES

M. Jacky LANGLOIS
Tél. : 06.15.55.81.10 –
jacky.langlois@gmx.fr

79 - DEUX-SÈVRES

M. André BOUHIER
Tél. : 05 49 79 38 95 –
06.07.60.29.89

80 - SOMME

M. Jean DELECUEILLERIE
Tél. : 03.23.36.55.04
delecueillerie@yahoo.fr

82 - TARN-ET-GARONNE

M. Jean SALAR
Tél. : 06.37.10.39.83 –
jean.salar@sfr.fr

83 - VAR

Mme Liliane MURCIA
Tél. : 04.94.78.73.17 –
06.86.80.62.74
alcoo.assist.var@wanadoo.fr

85 - VENDÉE

M. Michel BAROTIN
Tél. : 02.51.98.89.08 –
m.barotin@free.fr

86 - VIENNE

M. Jean-Michel PIERRE
Tél. : 05.49.22.68.68
jeanm.pierre@orange.fr

89 - YONNE

M. François CRUZ
Tél: 06.43.95.12.06
sylviecruz@hotmail.fr

90 - TERRITOIRE DE BEL- FORT

M. Vincent KREMA
Tél. : 03 81 93 70 32
vincent.krema@orange.fr

92 - HAUTS DE SEINE

M. Philippe PETYT
Tél. : 06.18.79.82.47
petyt.philippe@wanadoo.fr

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Mme Paulette ZMUDA
Tél. : 06 64 84 45 53
bertereau@yahoo.fr

94 - VAL-DE-MARNE

Mme Jacqueline TRUDEL
Tél. : 01.48.76.50.44 –
06 05 43 55 32

95 - VAL-D'OISE

M. Jean-Marie LALANDE
jeanmarialalande@hotmail.fr

972 - MARTINIQUE

M. Yacinthe GUSTAVE
Tél. : 06.96.37.28.90